

DECLARATION DE PRINCIPES

Initiative REnouvelables en Amérique Latine et les Caraïbes



Introduction

L'initiative "REnouvelables en Amérique Latine et les Caraïbes" (RELAC) a été créée en 2019 lors du Sommet de l'Action pour le Climat par le Secrétaire Général des Nations-Unies (ONU). Sa mise en œuvre signifie une augmentation de l'ambition régionale pour répondre à la crise climatique en harmonisant la croissance économique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur de l'électricité. RELAC est soutenue par des entités de premier plan dans la région, comme la Banque Interaméricaine de Développement (BID) et l'Organisation Latino-Américaine de l'Énergie (OLADE).

Objectif Commun

Accélérer la neutralité-carbone des systèmes électriques de la région de l'Amérique Latine et des Caraïbes, améliorer la résilience, la concurrence et la durabilité du secteur produisant des emplois verts et améliorer la qualité de l'air et les effets sur la santé des citoyens.

Objectif Spécifique

Atteindre un objectif régional d'au moins de

70% Pénétration des énergies renouvelables* (ER)

En ALC d'ici 2030

* Pour cette initiative, on entend par ER l'énergie produite à partir de l'utilisation de ressources naturelles inépuisables.

Principes

Ce document est la base de l'harmonisation des objectifs et des engagements des pays qui se joignent à l'initiative. Par conséquent, chaque pays qui fait partie de l'initiative adhère aux principes suivants :

Nous pensons

que les sources d'ER sont un élément clé pour permettre la transition énergétique dans nos pays, car elles ont un impact sur d'autres secteurs comme l'industrie et les Transports ;



Nous prenons avantage

de cet engagement qui vise à renforcer les efforts de nos pays pour contribuer à l'Objectif de Développement Durable 7 (ODD 7), en particulier son sous-objectif 2 : "D'ici 2030, augmenter de manière substantielle la part des énergies renouvelables dans la matrice énergétique mondiale" ;



Nous reconnaissons

que la croissance soutenue de la demande énergétique dans la région ALC peut être utilisée comme un catalyseur du développement durable ;



Nous reconnaissons

la nécessité d'une réponse progressive, efficace, équitable et juste pour faire face aux défis pressants du changement climatique, et nous nous engageons à poursuivre et à accroître nos efforts en faveur de la transition énergétique, en tenant compte de la création d'emplois verts, des impacts positifs sur la santé et le bien-être de nos citoyens ;



Nous considérons

que le secteur de l'énergie est au cœur du cadre d'action pour le climat et nous sommes conscients de la nécessité de stimuler la production d'énergie à partir de sources d'énergie renouvelables pour atténuer les effets du changement climatique ;



Nous reconnaissons

la vulnérabilité au changement climatique des systèmes électriques de la région et la nécessité de développer les infrastructures et d'améliorer la technologie pour fournir des services énergétiques accessibles, abordables, modernes, résilients, durables sur le plan environnemental et capables de répondre de manière fiable à la demande énergétique actuelle et future de la région ;



Nous prenons avantage

des possibilités de coopération régionale et internationale pour le renforcement des capacités et l'élimination des obstacles financiers afin de faciliter l'accès à la recherche, aux technologies, au renforcement des capacités et à la promotion des investissements dans le domaine des énergies renouvelables ;



Nous reconnaissons

la nécessité d'inclure des stratégies alignées sur les objectifs de l'Accord de Paris dans les efforts de relance économique et de réponse à la pandémie du COVID-19.



Engagements

Le Gouvernement de **la République d'Haïti** va adhérer à l'initiative RELAC et s'engager à : contribuer à l'atteinte de l'objectif régional.

Travailler

L'initiative RELAC est un effort conjoint entre les pays membres et les autres organisations qui font partie de l'initiative RELAC pour atteindre l'objectif régional ;



Désigner

un bureau de contact et un point focal dans le pays chargé d'aligner les efforts nécessaires au niveau national pour définir sa contribution et les actions nécessaires pour atteindre l'objectif régional ;



Aider

déterminer les exigences en matière de suivi et de compte rendu pour l'avancement de l'initiative RELAC et partager et communiquer de manière transparente les progrès réalisés par rapport à l'objectif, conformément à ces accords ;



Répondre

et aider les autres membres de l'initiative dans leurs efforts pour atteindre l'objectif régional par l'échange d'expériences.



Portée

Le Gouvernement de **la République d'Haïti** propose un objectif d'atteindre une pénétration d'au moins **30%** d'énergies renouvelables (ER) d'ici 2030, selon les données de suivi de base. Cet objectif peut être augmenté au fil du temps si le pays le juge approprié.

Wilson EDOUARD, M.
Ministre
Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC)
REPUBLIQUE D'HAÏTI

Informations sur le Suivi de Base**

Capacité installée des énergies renouvelables jusqu'en 2019 (décembre) [GW]	0.063
Pénétration des énergies renouvelables jusqu'en 2019 (décembre) en termes de capacité installée [%]	19%
Production totale d'électricité d'origine renouvelable jusqu'en 2019 [GWh]	403
Pénétration des énergies renouvelables d'ici 2019 en termes de production [%]	27.5%
Projection de la capacité totale installée des énergies renouvelables jusqu'en 2030 [GW]	0.205
Pénétration des énergies renouvelables en 2030 en termes de capacité installée (objectif RELAC [%])	30%
Production totale d'électricité d'origine renouvelable prévue jusqu'en 2030 [GWh]	814
Pénétration des énergies renouvelables en 2030 en termes de production (objectif RELAC [%])	32%

** Inclure les informations si elles sont disponibles